

Conseillers en exercice :	26
Présents :	21
Pouvoirs :	3

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 014-211407127-20230926-2023045-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/09/2023**

Référence de la délibération : 05-CM-2023-045

Date de convocation du CM : 20/09/2023

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 26/09/2023**

**05-CM-2023-045 – RÉSERVE INCENDIE DU MESNIL DE BURES : Convention
avec le CCAS de Lisieux**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis émis par la commission Urbanisme du 13 septembre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de créer une réserve incendie au Mesnil de Bures,

Considérant qu'il convient de passer une convention avec le CCAS de Lisieux qui accepte de mettre à disposition gratuitement de la commune de Troarn une partie de l'immeuble cadastré section ZA n° 11 pour l'édification de ladite réserve incendie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le CCAS de Lisieux pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'une partie de l'immeuble cadastré section ZA n° 11 pour la création de la réserve incendie au Mesnil de Bures.

Article 2 : **ACCEPTÉ** de prendre à sa charge les frais de géomètre pour la délimitation du terrain nécessaire à la construction de la réserve incendie, ainsi que les frais de clôture.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Le Maire,

Christian Le Bas



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.